

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance vendredi 05 août 2022
 Convocation du 29 juillet 2022

Délibération n° VV-2022-08-05

Délibération	Nombre de conseillers au moment du vote				Résultat du vote		
N° VV2022-08-05	En exercice : 11	Présents : 9	Pouvoirs : 1	Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

Objet : Délibération sur le vote des tarifs ALSH- Périscolaire et cantine

La gestion du centre de loisirs a été repris par la commune au 07/01/2021, après un peu plus d'un an de fonctionnement il paraît important de revoir les tarifs du centre de loisirs, du périscolaire et de la cantine.

La CAF a demandé expressément suite au renouvellement de la convention une modification des tranches de quotient familial.

Il est rappelé que la compétence des accueils de loisirs dépend de la catv (communauté d'agglomération des territoires Vendômois), toutefois par convention la commune a gardé cette compétence mais est « remboursée » des frais engendré par les territoires Vendômois pour les enfants des territoires Vendômois, aucune convention n'a pu être trouvé à ce jour avec d'autres communes limitrophes ou d'autres epci (établissements publics de coopération intercommunale).

Les tranches ont donc été revues en fonction de la population fréquentant les services communaux et pour effectuer une simplification et une lisibilité des services.

Le principe est le suivant un prix à la journée est fixé pour chaque tranche de quotient familial, pour l'ALSH si une famille s'inscrit à la semaine, elle paiera 4 jours de centre au lieu de 5.

Les tarifs proposés pour les personnes résidant hors communauté d'agglomération seront en moyenne 30% supérieur à ceux du secteur.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- de délibérer sur les Tranches de quotients familial passant de 5 tranches à 4
- de délibérer sur les tarifs proposés comme suit :

TARIFS ALSH avec Repas et goûter

Quotient familial	QF < 700	701 < QF < 900	901 < QF < 1200	QF > 1200
Vacances à la journée	10 €	11,50€	12,50€	14 €
TARIF vacances à la semaine	40 €	46 €	50 €	56 €
Journée vacances HCATV	13 €	14,50€	15,50 €	17 €
Tarifs vacances semaine HCATV	52 €	58 €	62 €	68 €

Envoyé en préfecture le 19/08/2022

Reçu en préfecture le 19/08/2022

Affiché le 16/08/2022

SLO

ID : 041-214102790-20220805-VV2022_08_05-DE

TARIFS PERISCOLAIRES

Périscolaire du matin et du soir

Quotient familial	QF<700	701<QF<900	901<QF<1100	QF>1100
Périscolaire matin	1 €	1,20€	1,40 €	1,60 €
Périscolaire soir + Goûter	1,50 €	1,70€	1,90 €	2,10 €

TARIFS Périscolaire du mercredi avec Repas et goûter

Quotient familial	QF< 700	701<QF<900	901<QF<1200	QF>1200
Mercredi à la journée	10 €	11,50€	12,50€	14 €
Mercredi journée HCATV	13 €	14,50€	15,50 €	17 €

TARIFS CANTINE

La commune n'a pas revu ses tarifs de restauration scolaire depuis 2010, il avait été évoqué en février 2021 la révision des tarifs de restauration à la rentrée 2022, après avoir consulté le SIVOS et la commune de La vallée de Ronsard il a été proposé d'augmenter la cantine à un tarif unique de 3 euros 30 au lieu des 3 euros 10 actuels.

DECISION :

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à la majorité de 10 voix

Le conseil municipal *adopte les tarifs mentionnés dans les tableaux ci-dessus*

Décision rendue exécutoire le 16/08/2022

Transmis à la préfecture le 18/08/2022

Le maire

Alain VERITE